



# **REGLEMENT INTERIEUR**

*Adopté le 15/01/2011 modifié le 18/02/2026*

Le présent Règlement a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation du golf de La Chassagne. L'esprit général de ce règlement est l'éthique du Golf : respect du terrain et de la nature, respect des autres, afin de permettre à tous les joueurs de profiter de l'ensemble des installations, dans une atmosphère de convivialité et de sportivité.

Chaque personne souhaitant bénéficier des services du golf de La Chassagne s'engage à respecter le présent Règlement Intérieur, établi à partir des règles édictées par la Fédération Française de Golf et le Royal et Ancien de Saint Andrews. Chaque joueur se doit de **respecter scrupuleusement les règles de l'étiquette**. Tout manquement à ces règles élémentaires pourra faire l'objet d'une sanction.

## **1.ACCES AUX INSTALLATIONS**

**Pour accéder aux installations, il est obligatoire de se présenter préalablement à l'accueil.** Seuls les joueurs et les visiteurs autorisés peuvent accéder aux installations. **Le practice et le putting green sont en accès libre**, cependant ces installations ne dérogent pas aux règles du présent Règlement Intérieur. Seuls sont autorisés à accéder au parcours, les membres à jour de leur cotisation, les joueurs titulaires de la licence FFG ou équivalent étranger, ayant acquitté préalablement leur droit de jeu (Green-Fee). Les accompagnants sont interdits sur le parcours sauf autorisation de l'accueil, des sentiers dédiés sont proposés aux promeneurs.

Aucun index minimum n'est requis pour jouer, les joueurs doivent cependant justifier d'une pratique suffisante du golf. Lors des week-ends de forte affluence, ils doivent être titulaires de la carte verte. Les joueurs mineurs ont accès au parcours à condition de jouer sous la responsabilité ou accompagnés d'un adulte.

**Tous les joueurs quel que soit leur niveau, sont tenus de respecter les Règles de golf et l'étiquette, édictées par le Royal & Ancien.**

Le golf de La Chassagne, se réserve le droit de refuser l'accès au parcours Rouge / Bleu en cas de saturation des départs, de compétition, de manifestation événementielle ou de toutes conditions météorologiques ou de terrain interdisant le jeu. Tout ou partie de ces installations peuvent être fermées exceptionnellement pour cause de gel, neige, inondations ou lorsque toute condition pourrait mettre en danger la sécurité des joueurs.

La réservation se fait sur notre site internet muni de votre Nom et Numéro de Licence FFG, la réservation par téléphone doit être exceptionnelle. La réservation est obligatoire pour le parcours bleu et le parcours rouge, pour faire 18 trous, il est nécessaire de prendre deux réservations.

## **2.COMMUNICATION**

Les informations importantes du golf sont communiquées par mail, les joueurs souhaitant recevoir ces informations sont tenus **de transmettre au golf une adresse mail valide**. Le golf s'engage à n'utiliser ces adresses et informations personnelles qu'à un usage interne au golf de La Chassagne.

## **3.HORAIRES D'OUVERTURE**

Le golf est ouvert tous les jours sauf le 25 décembre, le 1er janvier, les semaines n°2 et 3, ainsi que les jours de neige ou de très mauvais temps (les fermetures exceptionnelles sont communiquées par newsletter).

En heure d'été le golf est ouvert de 8h30 à 19h30 et 9h30 à 18h en heure d'hiver, mais le parcours est accessible aux membres et aux personnes ayant acquitté un droit d'entrée (Green-Fee) avant l'ouverture de l'accueil et après sa fermeture.

Le golf se réserve le droit de modifier les heures ou conditions d'accès aux installations en fonction de ses besoins et en particulier des activités (cours, compétitions sportives par exemple) organisées sur le golf.

#### 4. REGLEMENT DES JEUX ET UTILISATION DU TERRAIN

Des règles particulières pourront être édictées et affichées en temps opportun relatives à l'utilisation du terrain, en fonction du classement des joueurs et de leur âge.

En cas d'orage, les joueurs sont impérativement tenus de respecter les consignes de sécurité figurant dans les règles de jeu ainsi que des consignes spécifiques édictées par le gestionnaire ou l'Association Sportive. Aucun Green-Fee ne sera remboursé pour des raisons climatiques ou autres.

#### 5. RESPONSABILITE

Chaque personne accédant au parcours et à ses installations, en tant que joueur, visiteur ou accompagnateur est **responsable de son matériel ainsi que des dommages qu'elle peut occasionner aux personnes et aux biens d'autrui**.

En application de la loi du 8 juillet 2000 sur le sport, les joueurs et visiteurs sont informés de leur intérêt à souscrire **une assurance de personne** ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel. Le golf de La Chassagne ne peut être tenu responsable de la détérioration, de la perte ou du vol de quelque objet que ce soit déposé ou oublié dans le périmètre du golf.

Il est possible aux joueurs de confier à l'accueil, jusqu'à sa fermeture, des objets d'une valeur inférieure à 100 €. La responsabilité du golf ne pourrait être engagée pour une détérioration ou un vol commis sur le parking.

#### 6. PRACTICE

L'accès au practice en dehors des postes équipés du Trackman est libre et gratuit, seul le prix des seaux de balles devra être acquitté.

L'accès au poste Trackman est réservé aux abonnés Trackman ou aux personnes s'étant acquittés du prix de la séance.

Aucun joueur ne doit marcher, ni ramasser des balles sur le practice, sauf autorisation préalable de l'accueil ou des Pros. Les balles de practice, les tapis, leurs tees et les seaux sont la propriété du golf de La Chassagne, ils ne doivent en aucun cas être utilisés en dehors du practice.

**Le jeu sur le parcours avec des balles de practice est formellement interdit.** Toute personne en possession de balles de practice en dehors de la zone d'entraînement fera l'objet d'une exclusion immédiate du parcours. Les balles de Practice doivent rester sur le practice, il est interdit de les emmener ou de les conserver dans votre sac, sur les greens d'entraînement les balles de practice sont également interdites.

Sur le trou à proximité, il est interdit de ramasser les balles de practice et de les mettre dans votre sac. Il est toléré de les lancer en direction du practice.

Avant de quitter le practice, les joueurs doivent rapporter le seau vide près du distributeur de balles.

Le jeu est interdit pendant le ramassage des balles. L'entraînement sur herbe est limité à la zone indiquée.

L'étage du practice est ouvert aux adultes et aux mineurs accompagnés d'un adulte.

Les joueurs sont responsables des balles qu'ils envoient. Les bois sont interdits en présence de joueurs sur les trous 1 et 6, toutes les précautions doivent être prises pour éviter qu'une balle puisse les atteindre.

(Changer de club, faire une pause, changer de cible, ...)

#### 7. DEPARTS ET PRIORITES

Tous les départs doivent être réservés, que ce soit sur le parcours rouge (12 trous) ou sur le parcours bleu (6 trous).

Possibilités de réservation en ligne (hors compétition) :

- 18 trous au départ du parcours rouge (ordre de jeu : rouge puis bleu)
- 12 trous au départ du parcours rouge
- 6 trous au départ du parcours bleu ; toutefois, la priorité est donnée aux joueurs en provenance du parcours rouge. Votre départ pourra donc être décalé.

La réservation d'un parcours dans le sens bleu puis rouge reste possible, mais nécessite deux réservations distinctes ainsi qu'une parfaite ponctualité à vos deux horaires de départ.

Les joueurs sont tenus de se présenter à l'accueil 20 minutes avant leur départ et d'être prêt à partir 10 minutes avant leur horaire. Pour améliorer l'organisation des parties, l'accueil ou le starter se réserve le droit de décaler votre réservation de 10 minutes.

**Les parties composées de 1 ou 2 joueurs ne sont pas prioritaires et sont invitées à rejoindre d'autres joueurs (surtout les weekends).**

**Les parties de plus de 4 balles sont interdites**, sauf autorisation exceptionnelle du gestionnaire.

Les joueurs sont tenus au respect de l'ordre des trous, ils sont autorisés à y déroger s'ils ne gênent pas les autres parties et s'ils en ont avisé l'accueil.

## **8. PRIORITE DU PERSONNEL**

Dans la mesure du possible, le personnel d'entretien du parcours est tenu de faciliter le jeu au passage des joueurs. **Toutefois, il reste prioritaire sur le terrain.**

## **9. TENUE VESTIMENTAIRE**

Une tenue vestimentaire et un comportement correct sont exigés. Les joueurs portent un polo avec col.

Sont interdits les hauts sans col (tee-shirts, maillots sans manches, débardeur...), survêtement, jean, legging, et shorts de sport).

## **10. RESPECT DES JOUEURS**

Les joueurs doivent respecter les autres. Notamment, attendre que les joueurs qui les précèdent soient hors d'atteinte. La durée de jeu maximale sur 18 trous est donnée sur les cartes de score. Si un joueur joue une balle qui risque de frapper quelqu'un, il doit immédiatement crier « balle ». Il est fortement conseillé aux joueurs qui entendent « balle » de s'accroupir en protégeant leur tête avec leurs mains.

**Si une partie joue lentement et a un trou franc de retard par rapport à celle qui la précède, elle doit laisser passer la partie qui suit. C'est une règle absolue.**

Les joueurs doivent respecter la règle des 3 minutes maximales pour rechercher une balle.

Le bon déroulement d'une partie nécessite le maintien d'une cadence de jeu normale. Les temps de passage trou par trou sont indiqués sur les cartes de score. Pour maintenir une bonne cadence, il est impératif de respecter certaines règles :

- Partez à l'heure.
- Marchez à bonne cadence.
- Préparez-vous à jouer pendant qu'un autre joueur joue et cela sans le gêner.
- Marquez la carte de score en arrivant au départ du trou suivant.
- Autour des greens, posez votre matériel de manière à éviter de revenir en arrière après avoir putté. (Jamais devant le green, de préférence entre le green et le départ du trou suivant).
- Quittez rapidement le green dès la fin du trou.
- Jouez une balle provisoire si vous pensez que votre balle peut être perdue.
- Si vous cherchez une balle, faites signe à la partie suivante de passer dès qu'il devient évident que la balle ne sera pas facile à trouver.
- En stableford, relevez votre balle si le score imparti est dépassé.

Pour éviter les dangers sur le parcours :

- Trou n°4 rouge : Placez bien vos sacs à droite du green pour montrer aux joueurs qui vous suivent que vous êtes là.
- Trou n°7 rouge : Pensez à sonner la cloche quand vous êtes hors de portée et avant d'arriver au green.

## **11. RESPECT DU TERRAIN**

Les joueurs doivent respecter le terrain et notamment :

- Remplacer les divots.

- Relever les pitches sur les greens, les joueurs doivent avoir un relève pitch dans leur poche.
- Faire les swings d'essai en dehors de l'aire de départ.
- Ratisser les traces de club et de pas dans les bunkers.
- Ne pas sortir la balle du trou à l'aide d'un club.
- Ne pas griffer la surface du green notamment avec les crampons des chaussures.
- Ne pas jeter de mégot, ni de papier.
- Ne pas jouer les greens lorsqu'ils sont gelés ou au moment du dégel
- ...

## **12. VOITURETTES**

L'âge minimum de location et de conduite d'une voiturette est de 18 ans titulaire d'un permis B.

Il est demandé aux joueurs de rouler dans les roughs et sur les chemins, et de rejoindre leurs balles en marchant.

Il est interdit de monter à plus de 2 personnes dans une voiturette.

Il est interdit de rouler sur les départs, les tours de green, les bunkers et les greens.

Il est demandé aux joueurs d'éviter toute manœuvre inutile et de suivre la signalétique spécifique.

Le temps de location maximum est de 4h30 pour 18 trous.

Le golf se réserve le droit d'interdire ou de limiter l'utilisation des voiturettes en fonction des conditions météo ainsi qu'à toute personne ne respectant pas les consignes ou aurait précédemment contrevenu à ces consignes.

## **13. CLUB HOUSE**

Les joueurs sont priés de nettoyer leurs chaussures avant de rentrer dans le club house.

Il est interdit de fumer et de téléphoner dans le club house.

Les joueurs sont tenus de se découvrir (casquette, chapeau, etc.) à l'intérieur du club-house.

## **14. CADDY MASTER**

Seuls les membres ayant un casier et à jour de leur location et de leur abonnement sont autorisés à rentrer dans le local.

Il est demandé aux locataires de nettoyer leurs chariots avant de les ranger dans le vestiaire. Il est interdit de laisser des denrées périssables dans les casiers. La location est strictement personnelle et ne peut être cédée ou transférée à quiconque.

Si la serrure est fermée quand vous arrivez ou si l'accueil est fermé vous devez verrouiller la porte en partant.

Le code que nous communiquons par mail est personnel et confidentiel. Vous ne devez en aucun cas donner ce code à une autre personne, même un membre du club.

Est compris dans le prix une assurance Vol-incendie-dégât des eaux. La garantie est plafonnée à 1250€ TTC. Seuls les matériels de golf et accessoires sont garantis.

En cas de sinistre, il faut en ce qui concerne le vol qu'il y ait constat d'effraction du local et de votre casier.

## **15. TARIFS**

Tous les tarifs sont disponibles à l'accueil et sur le site internet : [www.golflachassagne.com](http://www.golflachassagne.com)

Le droit de jeu (Green-Fee) est un droit d'utilisation nominatif dans l'ordre conventionnel du tour.

L'accès au parcours est gratuit pour les présidents d'association sportive de golf, ainsi qu'aux professionnels, professeurs, moniteurs de golf et salariés des autres golfs en activité et sur présentation d'un justificatif 1 fois par an.

## **16. LA CARTE DE PAIEMENT INTERNE**

Chaque client peut posséder un porte-monnaie électronique qui lui permet d'effectuer n'importe quel achat sur le golf (Proshop, Enseignement, Bar, Restauration).

Pour cela, il faut approvisionner votre porte-monnaie (pas de montant minimum), et ensuite, il vous suffit de présenter votre carte pour régler vos achats. Sinon le paiement comptant est exigé.

## 17. ABONNEMENTS

Tout adhérent non à jour de son abonnement pourra se voir refuser l'accès aux installations. **L'abonnement sera tacitement renouvelé d'année en année.** A moins que l'adhérent ait manifesté sans ambiguïté son intention de ne pas renouveler celui-ci par écrit au moins un mois avant la date anniversaire du contrat.

Le golf peut résilier le contrat à effet immédiat et sans mise en demeure préalable si l'adhérent ne règle pas sa cotisation ou s'il ne respecte pas l'engagement de régler celle-ci aux échéances prévues. De même le non-respect du règlement intérieur ainsi que tout comportement susceptible de nuire aux adhérents, au personnel du golf ou aux installations peut justifier la résiliation du contrat aux torts de l'adhérent. La radiation est prononcée par la direction du golf conformément au règlement intérieur. Cette résiliation ne donne droit au profit de l'adhérent à aucun remboursement des cotisations. Celui-ci demeure au contraire tenu du règlement des cotisations à échoir le cas échéant.

Le paiement échelonné de l'abonnement annuel n'est pas un abonnement mensuel. C'est un service proposé (avec supplément) mais l'adhésion prend effet pour toute la durée du contrat, en aucun cas le paiement échelonné ne peut être interrompu avant l'échéance de la cotisation. En cas de paiement échelonné par prélèvement, le montant du prélèvement est révisable à chaque changement de tarif. La nouvelle cotisation sera due au moment du renouvellement du contrat. L'adhérent est tenu de fournir un RIB au golf pour la mise en place de ses prélèvements et d'informer le golf de tout changement de coordonnées bancaires. Les frais de rejets de prélèvement (environ 15€) sont à la charge des clients.

La licence à la Fédération Française de Golf n'est pas incluse directement dans votre abonnement. Fortement conseillée pour des raisons d'assurance (discipline régie par une Fédération donc la Responsabilité Civile ne fonctionne pas), elle vous permet également de faire des compétitions (amicale ou non), de valider votre carte verte et de descendre votre index. Elle est à régler à l'accueil du golf et devra être accompagnée d'un certificat médical. A défaut de licence il est demandé aux joueurs de fournir une attestation d'assurance pour la pratique du golf.

Tous les frais qui pourraient être engagés dans le but de recouvrer une créance sont à la charge intégrale du client.

## 18. COMPETITIONS

Un règlement spécifique est établi pour les compétitions.

## 19. STARTER / COMMISSAIRE DE PARCOURS

Le starter, lorsqu'il existe, est chargé de faire appliquer les règles du Golf, de faire accélérer les parties ou d'interrompre le jeu d'une ou plusieurs parties s'il l'estime nécessaire.

## 20. CONTROLES

Afin de rendre le contrôle sur le parcours le moins contraignant possible et de ne pas ralentir le jeu, les justificatifs d'accès au parcours doivent être conservés par les joueurs de manière à pouvoir être présentés sur demande. Tout joueur contrôlé en infraction devra régler son accès sur le champ.

En cas de refus, l'expulsion du parcours sera immédiate.

En cas de récidive, il sera procédé à l'interdiction définitive d'accès au golf.

## 21. DROIT A L'IMAGE

Le golf publie régulièrement des reportages photos dans lesquels vous pouvez être reconnaissables. De même, nous mettons de temps en temps des reportages vidéo et des photos sur internet ou dans la presse.

Si vous ne souhaitez pas apparaître dans ces publications, veuillez-nous le faire savoir en nous écrivant à : [contact@golflachassagne.com](mailto:contact@golflachassagne.com)

## **19. SANCTIONS**

Le directeur du golf ou ses représentants sont chargés de l'application du présent Règlement Intérieur. Toute violation au présent Règlement Intérieur expose le joueur à un avertissement ou à une exclusion, temporaire ou définitive, décidée par la direction ou par le conseil d'administration de l'Association Sportive. Dans tous les cas, l'exclusion n'entraîne ni prorogation, ni remboursement de la cotisation. Le directeur ou le président peut demander à la Fédération Française de Golf une procédure disciplinaire à l'encontre du licencié concerné. Le golf de La Chassagne se réserve le droit de refuser l'adhésion ou la délivrance d'un Green-Fee et plus généralement l'accès à ses installations à toute personne qui aurait précédemment contrevenu au présent Règlement Intérieur.

***La direction du golf***

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive 'B' or similar character, followed by a horizontal line and a small loop.